

**Compte rendu****Groupe de travail : déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques**8 juin 2017**Maître d'ouvrage**  
**Conseil régional des Pays de la Loire**  
Tél. 02 28 20 50 00**Cabinet d'ingénierie**  
  
**INDDIGO NANTES**  
4 avenue Millet – 44000 NANTES  
Tél. 02 40 48 99 99 - Fax 02 40 48 04 44

Rédacteurs : Sébastien BARRAL-BARON, Responsable régional d'activité  
Nadège LOSTE, consultante

## Participants

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Structure</b>
BADIER	Clarisse	SISTO
BAIN	Thomas	SICTOM Loir et Sarthe
BESSONNEAU	Laurence	Conseil économique social environnemental - CESER
BORD	Claude	UDPN 44
BRINGUY	Sophie	Région Pays de la Loire
CHARRUAU	Johan	SIVERT de l'Est Anjou
CHEVOLEAU	Mathieu	Terres de Montaigu
CHOQUART	Carine	Mauges Communauté
CHOTARD	Pascal	Communauté de communes du Maine Saosnois
CLAVIER	Nathalie	Léko
COUROUSSÉ	Cyril	Pays de la Haute Sarthe Alpes Mancelles
DROUËS	Frédéric	Carrières indépendantes du Grand Ouest (CIGO)/ACCTER
DUTHEIL	Thierry	PAPREC Grand Ouest
GALLARD	Thierry	SMITOM du sud Saumurois
GAVALLET	Jean-Christophe	FNE Pays de la Loire/CESER
HERAULT	Gérard	TRIVALIS
HERVAGAULT	Samuel	VALOR PÔLE
HISSETTE	Véronique	Agglomération du Choletais
JANIN	Marc	ADEME Pays de la Loire

JUDAIS	Guillaume	Conseil départemental de Mayenne
LE CARS	Céline	CARENE
LE GODAIS	Bruno	SNEFiD
LE POBER	Catherine	Éco-Emballages
MELANTOIS	Yves	CODEV
NAUD	Jean-Paul	Syndicat mixte Centre Nord Atlantique
ONILLON	Floriane	SMITOM du sud Saumurois
ORSAT	Annabelle	EDF UP Cordemais
PILARD	Franck	VÉOLIA PROPRETÉ CENTRE OUEST - Direction régionale
PINEAU-BESSE	Marion	Le Mans Métropole
RINEAU	Anne-Marie	UDPN 44
ROUILLARD	Damien	FEDEREC ouest
SAJOT	Matthieu	CAP Atlantique
SCOLARI	Damien	SUEZ grand ouest
VALLAIS	Lilian	Communauté de communes Sud Retz Atlantique
VERON	Vincent	VALOR 3E

## ● Introduction (Région PDL/Inddigo)

Les objectifs du groupe de travail sont présentés. Il s'agit de :

- ✓ partager les premières données de l'état des lieux,
- ✓ compléter et corriger les données,
- ✓ améliorer la justesse du diagnostic à travers les échanges,
- ✓ faire émerger des objectifs.

Par ailleurs, il est rappelé :

- ✓ la volonté de **co-construction et de concertation** avec l'ensemble des acteurs pour définir le contenu du plan,
- ✓ la possibilité d'apporter des **contributions libres** également après le groupe de travail,
- ✓ un prochain groupe de travail sur cette thématique, en **septembre**.

Les données présentées sont des données « publiques » et officielles. Inddigo rappelle que les données utilisées proviennent des différentes études territoriales réalisées récemment sur divers territoires, pour celles qui ont été transmises à ce jour. (Pas de document en provenance des études territoriales menées sur les Deux-Sèvres et intégrant une partie du Maine-et-Loire ni sur celle de l'Indre-et-Loire intégrant une partie de la Sarthe).

## • Harmonisation des modalités de couleur des contenants

D'après Eco-Emballages, il semble que le code couleur des contenants soit plutôt respecté en Pays de la Loire.

## • Performances de collecte

- ✓ Pour la FNE, il faudrait se mesurer **hors performance des métropoles urbaines** (Paris, Lyon, Marseille...) qui tendent à diminuer la moyenne nationale.  
La Région rappelle que l'on pourrait certes enlever les extrêmes pour comparer les données régionales aux données nationales, mais il n'en demeure pas moins que la région PDL a de bonnes performances, qui la placent au 2<sup>ème</sup> rang derrière la Bretagne.
- ✓ La question est posée de la disparité observée sur les performances de collecte des emballages par rapport à la relative homogénéité observée sur les papiers. Eco-Emballages avance comme principale raison la conséquence du tourisme, dont l'impact est plus fort sur la collecte des emballages (exemple de la Vendée, 1<sup>er</sup> département touristique de France). La Région rappelle que les zones touristiques sont également des lieux où la qualité du tri peut être dégradée. Trivalis confirme que la côte dégrade effectivement les performances de collecte de la Vendée et que de meilleures performances sont observées à l'est du territoire (par ailleurs à 100 kg/hab./an en OMR), zone où il n'y a pas non plus de grande ville. Les messages sont plus faciles à faire passer en milieu rural qu'en ville.

- Cap Atlantique demande comment sont pris en compte les **transferts de papiers vers des recycleurs qui ne passent pas par des centres de tri**. Il est répondu par Inddigo que ces tonnages ne sont pas identifiés en tant que tels, par manque de données sur ce sujet à ce stade.

## • Généralités et perspectives globales sur le tri en extension de consigne

### Schémas de collecte

- Il y a peu de réaction sur le sujet notamment sur des changements dans les collectivités. La variabilité des schémas de collecte demeure néanmoins une vraie contrainte pour les installations de tri. (La présentation de la répartition des différents schémas et modes de collecte est une répartition en population).
- ✓ Les capacités disponibles pour le tri en extension de consignes chez les opérateurs privés sont **soumises aux fluctuations des marchés publics**. Elles sont donc comptabilisées de manière distincte.
  - ✓ L'Ademe rappelle qu'il y a 3 types de données différentes pour caractériser les centres de tri:
    - o tonnages réellement traités,
    - o tonnages autorisés,
    - o tonnages liés à la capacité technique de la chaîne de tri.
- À l'exception des centres de tri qui ont fait l'objet d'une modernisation ou qui viennent d'être construits, les centres de tri actuels ne sont pas capables de trier en extension. Le développement de l'extension des consignes est nécessairement directement lié aux évolutions du parc d'installations aptes à trier en extension. Il est rappelé la durée de vie d'une chaîne de tri, qui est de 8 ans.
- Enfin, l'Ademe précise que les tonnages présentés dans les cartes du document sont les tonnages actuellement réceptionnés, excepté dans le cas du Sivert, où il s'agit du tonnage lié au projet.
- ✓ Léko précise que les capacités des centres de tri sont basées sur des tonnages. Or avec l'extension des consignes de tri, **il est important de considérer les volumes**, dont l'augmentation est très significative et a de fortes implications sur les dimensionnements des installations.

## • Diverses données régionales sur les centres de tri

- ✓ **Valor3E** précise que le centre de tri de **St-Laurent-des-Autels** est désormais géré par Valor3E et non plus par le Sirdomdi (rappel : absorption du Sirdomdi par Mauges Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2018). Ce centre de tri réceptionne 7500 t entrantes actuellement. Des travaux ont été réalisés sur le centre de tri fin 2016 permettant aujourd'hui de trier en extension des consignes de tri. 5 000 tonnes sont également traitées à Cholet chez Brangeon. Il est rappelé qu'une étude a été lancée en 2016 par l'Agglo 2B (Bressuire) qui englobe également le territoire de Valor3E. Cette étude arrive à son terme et des discussions sont en cours entre la CA du Choletais et Agglo 2B pour une éventuelle coopération renforcée, 2B allant dans le 49. Des échanges sont également en cours entre la CA du Choletais et le Sivert sur le projet Angers Loire Métropole/Sivert/SEDNO. Quelles que soient les décisions, les 2 centres de tri de Bressuire et Ste-Eanne vont fermer.

- ✓ **Trivalis** précise que les papiers collectés en apport volontaire ne passent pas par le centre de tri Vendée Tri (la Ferrière). Des collectivités extérieures à Trivalis (4 sur la Loire Atlantique) vont utiliser le centre de tri de La Ferrière par le biais d'une entente intercommunale. Il s'agit notamment des collectivités aujourd'hui utilisatrices du centre de tri Coved à St-Jean-de-Monts et qui va fermer.
- ✓ **Eco Emballages** précise que 11 centres de tri sont référencés sur les Pays de la Loire. Par rapport aux données présentées, Eco-Emballages précise que :
  - les sites de Segré et Avrillé ne reçoivent pas d'emballages (uniquement des papiers),
  - le site de la société Paprec situé à St-Herblain n'est pas référencé par Eco-Emballages (il semble néanmoins que la CC Loire Sillon trie ses emballages sur ce site, à priori 400 t).
- ✓ **Veolia** interroge sur la connaissance des mouvements inter régions et sur la prise en compte des capacités des centres de tri des territoires limitrophes. Ce travail va être approfondi dans un deuxième temps.
- ✓ **Le Sivert** fait état du projet acté entre Angers Loire Métropole, le Sivert et le SEDNO, avec un centre de tri public prévu sur le site du Biopôle à Saint Barthélémy d'Anjou.
- ✓ **Suez cite Valorpole (72)** sur lequel 43 000 tonnes sont réceptionnées pour une capacité maximale de 50 000 t/an. Il s'agit d'un centre de tri adapté à l'extension des consignes de tri mais qui ne dispose pas aujourd'hui de gisements à cette hauteur.
- ✓ **Paprec** précise que la société dispose de 4 sites capables de traiter les nouvelles résines. En 2016, 30 000 tonnes ont été réceptionnées sur le centre de tri de Seiches-sur-le-Loir (49), dont 15 000 t actuellement triées en extension de consignes. Paprec rappelle qu'il ne faut pas oublier l'impact du transport dans ces projets de massification du tri.
- ✓ Pour Valor 3E, une **surcapacité sera observée** si tous les centres de tri existants sont maintenus. Il lui semble également que les réflexions sur le transport sont très importantes. Sur ce point, Inddigo rappelle que cette problématique du transport est étudiée dans le cadre des études de planification territoriale.
- ✓ Pour la FNE, il y a assez de capacités de tri avec les centres de tri actuels et les projetés. Les 2 objectifs pour la région sont maintenant de **réussir la reconversion des centres de tri existants en travaillant avec les entreprises concernées.**

## 🔴 Objectifs du Plan

- ✓ Le Pays de la Haute Sarthe interroge sur la possibilité de resituer les objectifs de collecte par rapport à un gisement d'emballages mis sur le marché. Eco-Emballages rappelle que l'objectif de 75 % de recyclage est basé sur la quantité totale d'emballages mis sur le marché : il s'agit de données nationales et **il n'y a pas de régionalisation du gisement ni de déclinaison par typologie d'habitat**. Au niveau des objectifs, il semble opportun de travailler **sur un taux de détournement de la collecte sélective par rapport aux ordures ménagères résiduelles (20-25-30 % ?..)**. On ne peut pas additionner le « collecté » avec ce qui reste dans le Modecom et le comparer au « mis sur le marché ». De nombreux paramètres interviennent (modes de consommation différenciés..) et ne permettent pas de faire une corrélation directe entre les gisements mis sur le marché et les déchets collectés.
- ✓ L'Ademe rappelle que la prochaine caractérisation nationale OMR aura lieu cet été. Les données seront disponibles fin 2018 début 2019. Pour l'Ademe, la prospective des emballages collectés présentée paraît plutôt faible, car basée sur l'estimation de l'Ademe et d'Eco-Emballages concernant l'extension des consignes de tri, sous-estimée par rapport à la réalité (exemple de la Vendée). Il serait pertinent de se tourner vers la Mayenne, la Sarthe et la Vendée **pour profiter des retours d'expériences. Il ne faut pas négliger l'impact de la prévention sur les ratios de collecte à venir.**
- ✓ Léko rappelle qu'il existe aussi des objectifs européens ambitieux, ceux en préparation dans la révision des directives devant constituer le « paquet économie circulaire ».
- ✓ La FNE propose de rechercher des **objectifs d'homogénéité à l'échelle de la région**, avec une même qualité de tri. L'objectif n'est pas de ne plus enfouir mais de recycler au maximum !
- ✓ UDPN 44 rappelle que selon le niveau de revenus, le geste du tri est plus ou moins développé.

- ✓ La Région indique que les marges de progression sur les objectifs sont plus réduites du fait des bons résultats sur la région. Par ailleurs, le Plan devra contenir des projections à 6 et 12 ans des tonnages collectés, tenant compte des évolutions de population attendues et assorties de proposition d'actions de prévention et de mise en œuvre de l'économie circulaire. Il doit tenir compte des évolutions de consommation, des évolutions technologiques liées aux emballages... Produire moins de déchets reste le premier objectif. Mieux valoriser est le 2ème objectif.

La Région interroge sur l'ambition des objectifs à retenir : **s'agit-il de se montrer plus ambitieux ou de rester sur un objectif déjà réalisé** ? Il est nécessaire « d'aller chercher des kilos supplémentaires » mais l'impact financier sous-jacent doit être considéré.

- ✓ Véolia évoque le développement des colis en cartons avec le développement du e-commerce et les problématiques de livraison du dernier kilomètre. Il y a une explosion des quantités de cartons pour l'emballage, avec des papeteries qui se convertissent vers la fabrication de caisses cartons pour répondre à ces besoins.

## ● Éco-organismes

- ✓ Éco-Emballages rappelle quelques données de contexte :
  - l'impact de l'extension des consignes de tri sur la performance de collecte est estimé à **2 kg supplémentaires de nouvelle résine, auxquels se rajoutent 2 kg obtenus par effet entraînement** ;
  - dans le cahier des charges du Ministère pour le nouvel agrément 2018-2022, l'un des objectifs est basé sur le tri de tous les plastiques. Il est par conséquent nécessaire de **travailler sur l'éco conception des emballages pour assurer leur recyclabilité, ce qui constitue le 1<sup>er</sup> axe d'action des éco-organismes**, le 2<sup>ème</sup> axe étant de travailler sur les centres de tri.
- ✓ Léko rappelle que les éco-organismes lanceront 3 appels à projets (AAP) au cours de l'agrément 2018-2022. Pour les collectivités, un soutien différencié est prévu pour les plastiques selon qu'elles sont en extension des consignes ou non (660 €/t avec extension contre 600 €/t sans extension). Le futur barème amont sera extrêmement sévère sur les suremballages : une augmentation possible de + 5 000 % sera possible sur les contributions en cas de suremballages.

## ● Combustible solide de récupération (CSR)

- ✓ Valor3E précise que les refus de St-Laurent-des-Autels sont envoyés en CSR chez Barbazanges (44) pour 80 % du tonnage et 20 % en enfouissement à Treffieux (44).
- ✓ Éco-Emballages rappelle l'existence d'un soutien spécifique en liaison avec cette valorisation des refus.
- ✓ Trivalis évoque la passation d'un marché CREM pour la reconversion du centre de tri de Mouzeuil en installation de production de CSR pour le tout-venant de déchèteries et les refus de tri.
- ✓ La FNE rappelle l'intérêt des CSR à partir des refus de tri.

## ● Projets de passage des collectivités en extension de consignes de tri

- ✓ Le Smitom du Sud Saumurois évoque un passage en extension récent (pour 55 000 habitants) ou à venir.
- ✓ L'intégralité du territoire de Mauge Communauté sera en extension à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 (le Sirdomdi passe en extension au 1<sup>er</sup> juillet 2017, Sèvre moine à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017). Les déchets seront triés sur le centre de tri de Valor3E.
- ✓ La CA du Choletais a une échéance prévisionnelle à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018.
- ✓ Trivalis rappelle que l'idée de « Plus on trie plus on paye » n'est pas forcément vraie, comme l'atteste le cas de la Vendée. Des dispositions financières telles que la TGAP contribuent à diminuer le poids relatif du coût du tri au regard de celui de l'élimination des déchets.

## ● Surtri des emballages plastique

- ✓ L'Ademe rappelle que le surtri est une option étudiée dans les scénarios des études territoriales. Il n'y a pas de site de surtri prévu dans la Région.
- ✓ Valor3E précise que dans l'étude territoriale de l'Agglo 2B, le scénario de « surtri » s'est avéré non pertinent en terme économique.
- ✓ Éco-Emballages rappelle qu'un seul centre de surtri existe en France.

## ● Écoconception et adaptation des technologies

- ✓ Pour la FNE, le nouveau barème amont n'est pas assez incitatif vers le mono matériau.
- ✓ Le Smitom Sud Saumurois demande si un malus va être appliqué sur le **PET opaque**. Eco-Emballages rappelle l'avis favorable du Cotrep en 2011 sur ce matériau identifié comme « matériau d'avenir » (20 % moins lourd que le PEHD, 25 % moins cher, intéressant pour le consommateur car sans opercule alu...). Malgré cela, un malus sera appliqué sur ce matériau dans le nouveau barème. Ce matériau ne peut être recyclé que s'il représente moins de 15% dans les balles. Aucune collectivité n'a eu de problème sur le PET opaque à ce jour.  
Un AAP de 1,5 millions d'euros est lancé auprès des metteurs sur le marché ; 6 opérateurs vont travailler sur le sujet de sa recyclabilité.  
Des actions sur les metteurs sur le marché sont en cours pour ralentir la montée en puissance de ce flux. Pour mémoire, les bouteilles d'huile sont en PET opaque depuis toujours, sans incidence. La difficulté réside dans l'augmentation de ce type d'emballages, constitutif désormais d'une grande partie des bouteilles de lait.
- ✓ Paprec donne son point de vue de « recycleur » sur cette question. Une dégradation des qualités techniques du PET opaque en 2016 a été observée, en liaison avec la présence d'oxyde de titanium. Le même constat est fait sur les PET clairs.  
Jusqu'à présent, il y avait « dilution » du produit non conforme ce qui permettait de respecter les normes, mais avec l'extension des consignes de tri, il y a « concentration » des perturbateurs. Les régénérateurs doivent s'adapter. Il faut trouver les marchés pour recycler ce produit PET opaque, ce qui est finalement une question de temps **et d'adaptation des filières**.
- ✓ Veolia revient sur la question de la **temporalité des investissements** : par exemple sur la question du PET opaque, à quel moment considérer qu'il faut investir et non plus rester en dilution ? Il semble que la « variable d'ajustement » soit délicate à trouver sur les centres de tri ; la solution serait peut-être davantage du côté des régénérateurs.
- ✓ Pour la Région, il est nécessaire de travailler sur l'anticipation des nouvelles matières plastique mises sur le marché et de s'assurer qu'elles puissent être intégrées dans la chaîne de recyclage au préalable.

## ● Devenir des centres de tri fermés

- ✓ **COVED cite l'exemple du centre de tri de Treffieux (SMCNA, 44)**, dont la reconversion du site a été étudiée. Il s'est avéré nécessaire de mettre en œuvre :
  - une anticipation suffisante afin de disposer d'une perspective de 5 ans avant la fermeture du centre de tri,
  - la transparence,
  - la coopération opérateur/collectivité,
  - un engagement sur la formation des agents.
- ✓ **Trivalis évoque l'impact de Vendée Tri sur l'emploi**, puisque 60 personnes travaillent aujourd'hui sur le site, pour 120 avant sur les anciens centres de tri. Tous les agents ont eu la possibilité de venir sur le nouveau centre de tri. Des postes ont été proposés mais confrontés à des problèmes de mobilité pour ce type d'emplois peu qualifiés. Il s'agit pour beaucoup de contrats en insertion avec des durées limitées, qui ont été repris sur des activités « déchets », en liaison avec le tri des textiles ou encore le tri des cartons...
- ✓ Pour la FNE, les centres de tri ruraux pourraient être **utilisés sur d'autres activités**, telles que celles en liaison avec la REP « textiles ».